

Région de l'Atlantique (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve)	\$2,758,131.11
Projets d'application nationale	\$ 367,727.00
Frais administratifs généraux (estimation)	\$ 800,000.00
Frais d'évaluation	\$ 200,000.00
Information	\$ 150,000.00
Caisse d'indemnisation des accidentés du travail (administrée par le ministère du travail)	\$ 300,000.00

Ontario				
1968-1969	16,561	35,814	5,696	2,191
1969-1970	21,934	37,935	4,376	2,819
1970-1971	30,895	44,703	5,931	1,159
Prairies				
1968-1969	9,030	13,274	2,561	1,064
1969-1970	8,682	15,120	6,558	1,852
1970-1971	11,150	18,907	6,206	1,348
Pacifique				
1968-1969	2,661	4,374	614	34
1969-1970	6,110	6,472	2,171	82
1970-1971	8,205	9,707	1,430	339

Les chiffres d'une année peuvent s'appliquer à la formation donnée au cours d'une autre année puisque les paiements sont calculés d'après des coûts estimatifs qui font ensuite l'objet d'une vérification et d'un rajustement.

3. Les comptes du ministère ne sont pas établis de façon à tenir compte des frais d'administration, car l'orientation des clients vers des cours de formation ne constitue qu'une des étapes en vue de leur trouver des métiers qui leur conviennent. Ainsi, les frais d'administration du programme de formation de la main-d'œuvre du Canada sont incorporés à d'autres frais d'administration, et toute répartition approximative des coûts serait arbitraire et trompeuse pour ce qui est du programme de formation de la main-d'œuvre du Canada.

(1) Note: Comprend la formation à temps partiel pour laquelle des chiffres distincts ne sont pas disponibles.

PARC NATIONAL DU MONT RIDING—LES ACHATS DE CHALETS

Question n° 1703—**M. Stewart (Marquette):**

Le gouvernement a-t-il acheté des chalets à Wasagaming, dans le parc national du Mont Riding et, dans l'affirmative, a) combien de chalets, b) quel en est le prix total et c) à quoi les terrains serviraient-ils?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui. a) 2; b) \$16,000; c) terrains de stationnement.

LES FRAIS D'INSTRUCTION DES JEUNES INDIENS

Question n° 1734—**M. Godin:**

Le gouvernement subventionne-t-il les élèves indiens pour l'instruction qu'ils reçoivent à l'extérieur de leurs réserves et, dans l'affirmative, quelle est la ventilation des subventions versées par province, par étudiant de niveau a) primaire, b) secondaire, c) collégial et d) universitaire?

M. Judd Buchanan (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui. a) et b) La subvention est négociée, dans la plupart des cas, sous forme d'ententes avec les provinces pour l'enseignement dans des écoles mixtes. Les sommes versées aux étudiants, ou en leur nom, aux conseils scolaires varient selon les disparités régionales en matière de coût de la vie, les frais d'enseignement fixés par les ententes, la classe de l'élève et les livres dont il a besoin. c) et d) A ces niveaux, les élèves reçoivent des allocations de formation pour couvrir les frais d'enseignement, de livres et de fournitures, de logement et de pension, de transport et d'habillement. Le taux des allocations est semblable à celui qui est versé en vertu du programme de formation professionnelle des adultes du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

[Traduction]

LE PROGRAMME DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Question n° 1687—**M. Rowland:**

1. Quelles ont été, au titre du Programme de formation de la main-d'œuvre, pour chacune des cinq régions du Canada, les dépenses fédérales encourues depuis 1967-1968 par année financière et à encourir pour l'année financière 1971-1972?

2. Quelle est la ventilation régionale des dépenses figurant aux rubriques suivantes: a) achat de cours de formation à plein temps dispensés par les provinces, b) allocations de formation versées, c) achat de cours de formation à temps partiel dispensés par les provinces, d) frais de gestion encourus par les gouvernements provinciaux et municipaux, e) formation d'apprentis, f) formation sur les lieux?

3. Quels ont été en tout, au titre du Programme de formation de la main-d'œuvre, les frais d'administration encourus par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, lors de chacune des quatre années financières?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Les dépenses assumées par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme de formation de la main-d'œuvre du Canada ont été les suivantes:

en milliers de dollars

	1968-1969	1969-1970	1970-1971	1971-1972
Atlantique	25,867	37,574	45,667	Les négociations avec les provinces concernant l'achat de cours de formation ne sont pas encore terminées.
Québec	66,323	90,631	99,758	
Ontario	61,769	67,299	83,070	
Prairies	27,509	34,136	40,755	
Pacifique	8,498	15,400	20,327	
Canada	189,966	245,040	289,577	

2. Dépenses par région:

en milliers de dollars

	Formation plein temps	Allocations versées	Formation temps partiel	Frais d'administration	Formation par l'apprentissage	Formation dans l'industrie
	a)	b)	c)	d)	e)	f)
Atlantique						
1968-1969	8,239	13,543	Données non disponibles	Données non disponibles	2,390	658
1969-1970	13,525	20,044			1,731	739
1970-1971	16,606	23,698			2,707	904
Québec						
1968-1969	24,783	35,354			5,436	520
1969-1970	36,982	46,275			6,485	708
1970-1971	40,873	55,693			2,112	1,066

[L'hon. M. Pelletier.]